Pour vous aider à vous rappeler

Depuis 2014, un système automatisé communique avec vous par téléphone pour vous rappeler votre rendez-vous en médecine familiale ou en spécialité. Portez bien attention au message, car c'est une voix informatisée qui donne votre nom ainsi que la date et l'heure du rendez-vous.

Pour annuler un rendez-vous

- Pour qu'un autre patient puisse profiter de votre plage de rendez-vous, annulez-le **au moins 48 h à l'avance**.
- En cas d'empêchement de dernière minute, avisez votre professionnel de la santé le plus rapidement possible pour éviter qu'il attende inutilement et lui permettre de réorganiser son horaire.

Comment procéder ?

- Pour annuler un rendez-vous avec un médecin ou un spécialiste, communiquez avec la Centrale de rendez-vous, au 418 986-6225, de 12 h à 18 h, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.
- Dans les autres cas, communiquez directement avec le bureau de votre professionnel de la santé ou l'agente administrative du secteur concerné.
- Lors du rappel automatisé, vous pouvez indiquer que vous ne pourrez pas vous présenter à votre rendez-vous à l'aide de votre clavier.

Si vous prévoyez ne pas pouvoir vous présenter à un rendez-vous, veuillez en aviser votre professionnel de la santé le plus tôt possible. C'est une question de respect et de responsabilité.

Si vous avez des questions concernant votre rendez-vous, vous pouvez communiquer avec la **Centrale de rendez-vous, au 418 986-6225, de 12 h à 18 h, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés**.

Aidez-nous à vous aider

Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles

Québec

Un rendez-vous, c'est précieux.

Ne l'oubliez pas !



Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles

Québec

Un rendez-vous manqué, c'est grave…

Vous est-il déjà arrivé de ne pas vous présenter à un rendez-vous avec un professionnel de la santé en vous disant que ce n'était pas grave ? Pourtant, les répercussions d'un rendez-vous de santé manqué sont considérables.

1 **Vous mettez votre santé en jeu.**

Comme les délais avant d'obtenir un rendez-vous sont parfois longs, vous risquez de retarder un diagnostic ou un traitement essentiel pour votre santé.

2 **Vous pénalisez d'autres patients qui auraient pu obtenir un rendez-vous très attendu.**

En n'avisant pas votre professionnel de la santé de votre absence, vous empêchez d'autres patients de profiter de cette plage de rendez-vous et vous contribuez à prolonger les délais avant d'obtenir un rendez-vous.

3 **Vous contribuez à augmenter les coûts du système de santé.**

Aux Îles-de-la-Madeleine, les rendez-vous manqués coûtent jusqu'à 60 000 $ par année au système de santé et donc à la population.

Que se passe-t-il si vous manquez un rendez-vous ?

En médecine familiale

- Si vous ne vous présentez pas à votre premier rendez-vous avec un médecin sans l'avoir annulé, votre nom retournera sur la liste d'attente.
- Si vous avez déjà un médecin, c'est lui qui décidera à quel moment il vous recevra de nouveau en envoyant une requête à la centrale de rendez-vous. Selon votre état de santé, le délai peut atteindre six mois.

En spécialité

- Si vous ne vous présentez pas à un rendez-vous avec un spécialiste sans l'avoir annulé, l'incident sera noté à votre dossier.
- Si vous manquez un deuxième rendez-vous, votre nom sera retiré de la liste d'attente et vous devrez revoir votre médecin afin d'obtenir une nouvelle demande de consultation.

